



# FESTIVALS 2010

21<sup>ème</sup> édition

## Charte des Eurochestries

1. Une pratique orchestrale à la dimension européenne
2. Des rencontres de jeunes instrumentistes de haut niveau
3. Un podium de jeunes chefs d'orchestre et de jeunes solistes
4. Un chantier européen pour les compositeurs : la création et la promotion des œuvres contemporaines
5. La découverte des répertoires nationaux européens
6. Le développement d'une fraternité artistique européenne par la création d'orchestres en mélange de nationalités : fusion des formations symphoniques et mise en commun des ressources instrumentales.
7. La coopération des chœurs de jeunes de l'Europe
8. La mise en valeur des sites et des patrimoines régionaux
9. La diffusion du grand répertoire symphonique auprès d'un large public
10. L'ouverture aux cultures des peuples d'Europe

\*\*\*\*\*

## Conditions et procédure pour les orchestres et chœurs pour participer aux festivals Eurochestries

### La participation à un festival Eurochestries suppose:

**Étape 1** – prendre connaissance et **accepter le cahier des charges du festival** auquel l'orchestre ou le chœur souhaite participer.

**Étape 2** – faire une **demande de participation** auprès de la Fédération des festivals Eurochestries à l'aide du **formulaire "Candidature pour la participation à un festival 2010"**

**Étape 3** - Après avis favorable du président de la Fédération des festivals Eurochestries et de l'organisateur du festival, **signer le contrat de participation** co-signé par ceux-ci, **en payant la cotisation** à la Fédération des festivals Eurochestries.

**Aucun orchestre ou chorale ne sera autorisé à participer à un festival sans avoir suivi cette procédure:** demande préalable auprès de la Fédération des festivals Eurochestries, la signature du contrat de partenariat par les trois parties, paiement de la cotisation au moment de la signature du contrat.

Pour 2010, celle-ci s'élève à 50 € par orchestre + 10 € par personne participante (musiciens et accompagnants).

**L'inscription de l'orchestre/chœur ne sera effective qu'au versement de cette cotisation.**

*Fédération des Festivals Eurochestries  
1 rue du 8 mai – 17500 Saint Germain de Lusignan – FRANCE  
Tél : 00 33 5 46 48 25 30*

*Email : [fede.eurochestries@orange.fr](mailto:fede.eurochestries@orange.fr) / [www.eurochestries.org](http://www.eurochestries.org) Slovaquie 1*



# FESTIVALS 2010

21<sup>ème</sup> édition

**EUROCHESTRIES KOSICE**

**Slovaquie du 14 au 26 juillet 2010**

## Conditions de participation au festival Eurochestries à Kosice en Slovaquie 2010

Ces **Rencontres Européennes d'Orchestres de Jeunes et de chœurs d'enfants** seront organisées dans le respect de la Charte des Eurochestries.

### 1) DATES

Le **Festival Eurochestries en Slovaquie** aura lieu du **14 au 26 juillet 2010**.

**Arrivée des Orchestres et chœurs** : le 14 juillet à partir de 12 heures

**Départ des Orchestres et chœurs** : 26 juillet au matin

### 2) DEPLACEMENTS

Il est demandé impérativement à chaque orchestre et chœur de venir en bus.

Le transport du lieu de résidence au lieu d'hébergement (ville de Spisska Kapitula) en Slovaquie « aller et retour » est à la charge de chaque orchestre ainsi que l'amortissement du bus pendant la durée du **Festival Eurochestries en Slovaquie**.

L'orchestre devra passer un accord avec sa compagnie des transports.

Les frais de carburant relatifs aux allers-retours du lieu d'hébergement vers les lieux de concerts sont pris en charge par le festival **Eurochestries en Slovaquie** en fonction du nombre de kilomètres parcourus pour les concerts (1 €/km).

Si l'orchestre ou le chœur vient en avion, il devra louer un bus en Slovaquie à ses frais. Le Festival Eurochestries en Slovaquie remboursera des frais de transport sur la même base que pour les orchestres ou chœurs venus en bus.

### 3) SEJOUR (HEBERGEMENT ET REPAS)

L'hébergement en pension complète sera pris en charge par le Festival Eurochestries Kosice en Slovaquie à partir du 14 juillet (arrivée à partir de 12 h) jusqu'au 26 juillet après le petit déjeuner.

L'hébergement se fera à Spisska Kapitula en Slovaquie dans des chambres de 2, 3 ou 4 personnes avec salles de bains privatives.

Les Chefs d'Orchestres, les représentants de l'orchestre et les managers seront hébergés dans des chambres doubles.

Il n'est pas nécessaire d'apporter des draps, uniquement des serviettes de toilettes.

Pour faciliter l'organisation, nous vous demanderons de fournir la liste des participants avec les affinités pour le logement.

#### 4) ENCADREMENT

Les orchestres devront obligatoirement venir avec:

- **un responsable de l'encadrement des musiciens.** Chaque orchestre est responsable de la discipline et de l'encadrement de ses musiciens. Un responsable devra être nommé par l'orchestre. Il sera chargé de veiller à la bonne conduite de ses musiciens et sera l'interlocuteur du festival en cas de problème.

**Les musiciens mineurs sont également sous la responsabilité de l'orchestre** qui doit prévoir un encadrement suffisant à cet effet.

- **un régisseur :** afin de faciliter l'organisation des répétitions, des concerts et des déplacements, chaque orchestre et chœur devra nommer un régisseur chargé de coordonner tous les problèmes techniques avec la régie générale du Festival (transport du matériel...)

#### 5) EFFECTIFS

Il n'est pas demandé aux orchestres de limiter l'effectif des musiciens et accompagnateurs. Cependant, le nombre accepté devra être décidé en accord avec le festival.

Pour toute personne supplémentaire au nombre défini ensemble, l'hébergement et les repas seront à la charge de l'orchestre.

Le nombre **d'accompagnateurs** sera défini d'un commun accord entre l'orchestre et le Festival **en fonction de l'effectif des instrumentistes.**

L'orchestre fournira dès que possible et avant le 1<sup>er</sup> juin 2010 :

- **La liste nominative des instrumentistes**, en indiquant l'instrument joué, la répartition Filles et Garçons, les noms et prénoms, les dates et lieux de naissance de chaque musicien, ainsi que les numéros de passeport.

- **La liste nominative de l'encadrement**, en précisant: chef d'orchestre, directeur, régisseur, personnalités accompagnant le groupe, les parents, les chauffeurs, en indiquant les noms et prénoms, dates et lieux de naissance, les numéros de passeport.

(Nous préciser le nombre de couples pour la réservation des chambres).

**Veillez nous signaler :** les repas spéciaux, végétariens, végétaliens, sans sel etc...

#### 6) CONCERTS et PROGRAMME MUSICAL

- **Concert d'ouverture : le 15 juillet 2010** - Kosice - 19h – Maison des arts

**Chaque orchestre se présentera avec des œuvres de compositeurs de son pays mettant en valeur l'orchestre.** Durée de la prestation: 15 minutes maximum

- **Pendant le festival, chaque orchestre donnera plusieurs concerts** en formation "**nationale**", avec son propre répertoire, dans la province de la Slovaquie-Est (Eastern Slovakia), Pologne et Hongrie. Le répertoire de chaque concert doit durer **environ 75 minutes.**

Chaque orchestre arrivera avec son **répertoire prêt.**

## **Le programme musical devra être envoyé avant le 1<sup>er</sup> mai 2010.**

Une partie du répertoire devra être consacrée à des **compositeurs du pays d'origine** de l'orchestre.  
Une œuvre concertante avec soliste (haut niveau) instrumental ou vocal est acceptée.

### **- Concert européen de clôture : du 23 au 25 juillet à Krosno, Miskolc et Kosice**

Le Concert de clôture du Festival constitue l'originalité et la force des festivals Eurochestries.  
Un ou deux grands orchestres et chœurs seront constitués, rassemblant tous les musiciens présents.  
Ces formations ont la particularité de réunir nationalités et cultures différentes.

Chaque chef d'orchestre proposera et dirigera une œuvre. Durée: environ 10 min.  
Le choix des œuvres pour le concert de clôture se fera en accord avec les chefs d'orchestre et les organisateurs du Festival.

Un temps sera fixé sur place, consacré aux répétitions européennes afin de préparer le concert de clôture. Ces répétitions auront lieu le matin.

La régie du concert européen est assurée par le Festival, avec l'aide des régisseurs d'orchestres.

## **7) INSTRUMENTS ET PUPITRES**

**Chaque orchestre doit se munir de tout le matériel nécessaire:** instruments, percussions, pupitres de direction, pupitres musiciens.

Si l'orchestre souhaite du matériel sur place, il devra en faire la demande avant le 1<sup>er</sup> mai 2010.  
Des locations peuvent être prévues (aux frais de l'orchestre).

## **8) PARTITIONS**

Pour les concerts, chaque orchestre doit apporter les partitions **originales nécessaires**. Les frais éventuels de location sont à la charge de l'orchestre. (Les photocopies étant interdites).

Pour le **concert de clôture**, chaque chef d'orchestre fournit le matériel de l'œuvre qu'il dirigera.  
Il sera demandé à chaque chef d'orchestre de faire parvenir avant le 1<sup>er</sup> mai 2010 un exemplaire complet de l'œuvre choisie pour le concert de clôture du Festival, afin que les organisateurs puissent préparer le matériel d'orchestre à l'avance.  
Le matériel pour les cordes sera annoté.

## **9) ASSURANCES**

Chaque orchestre devra se **couvrir d'une assurance** contre la détérioration et le vol (nous fournir une attestation d'assurance), ainsi qu'une **Responsabilité Civile**.

## **10) VIE EN COMMUNAUTE**

**Les participants s'engagent à respecter les règles de la vie communautaire**, notamment le planning des activités du **Festival Eurochestries en Slovaquie**.

**Respect du sommeil d'autrui** : observer le silence à l'intérieur et à l'extérieur des locaux.

Interdiction de fumer et de véhiculer de l'alcool dans l'enceinte du lieu d'hébergement.

**Le non-respect du règlement peut entraîner de lourdes sanctions à l'égard de l'orchestre, supérieur à 500 €.**

**Toute détérioration reconnue causée par l'orchestre sera facturée à l'orchestre.**

**Des réunions auront lieu quotidiennement, avec les Chefs d'orchestres, les régisseurs d'orchestres, les interprètes et l'ensemble de l'équipe du Festival.**

Ces réunions ont pour but de faire une synthèse de la journée et de préciser l'organisation de la journée suivante (heure de départ des bus vers les lieux de concerts, heures de répétitions, repas, problèmes de régie, transports des gros instruments...).

#### **11) DROIT DE PARTICIPATION - COTISATION**

Les orchestres souhaitant participer aux festivals Eurochestries doivent s'acquitter d'une cotisation d'adhésion à la Fédération des Festivals Eurochestries.

Pour 2010, celle-ci s'élève à 50€ par orchestre + 10 € par personne participante (musiciens et accompagnants).

Cette cotisation devra être versée à l'inscription.

L'inscription sera effective au versement de cette cotisation.

#### **12) DIVERS**

La participation des chefs d'orchestre et des orchestres est basée sur le principe du bénévolat.

**→ Pour participer au festival Eurochestries en Slovaquie:**

***Renvoyez dès que possible le formulaire "Candidature pour la participation à un festival 2010" à la Fédération des festivals Eurochestries:***

***1 rue du 8 mai 17500 Saint-Germain de Lusignan – Tél.: 05 46 48 25 30***

***Email: fede.eurochestries@orange.fr***